



Feuille de route sociale Juillet 2014

Table des matières

LE DIALOGUE SOCIAL POUR LA REFORME.....	5
1. Renforcer le dialogue social aux niveaux européen et national	6
2. Le dialogue social pour réussir les réformes de l'Etat et des territoires	7
CROISSANCE, INVESTISSEMENT, POUVOIR D'ACHAT	9
1. Renouer avec une politique de croissance et d'investissement en Europe et en France	9
2. Donner aux entreprises les moyens d'investir	10
3. La croissance dans la justice	11
EMPLOI.....	13
1. Priorité réaffirmée à la jeunesse	13
2. Lutter contre les discriminations.....	16
3. Encourager le maintien en emplois actifs des plus âgés	17
4. Ramener les plus fragiles vers l'emploi (seniors, chômeurs de longue durée)	18
PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE	21
1. Les leviers structurels d'une réforme en profondeur.....	21
2. Des mesures immédiates pour soutenir l'apprentissage	23
RENOVER NOTRE SYSTEME DE SANTE ET MIEUX ARTICULER POLITIQUE DE SANTE ET SANTE AU TRAVAIL	25

Introduction

La troisième grande conférence sociale pour l'emploi a eu lieu les 7 et 8 juillet 2014 au Conseil Economique, Social et Environnemental. Ouverte par le Président de la République, clôturée par le Premier ministre, elle a réuni les représentants des organisations syndicales, d'employeurs et des collectivités territoriales.

La feuille de route précédente a permis de grandes réformes, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de la démocratie sociale, de la protection sociale, de la qualité de vie au travail et de l'Europe sociale. Quant aux réformes issues de la première grande conférence sociale, elles se traduisent désormais par des changements concrets pour les salariés et leurs entreprises, suite par exemple à l'ANI du 11 janvier 2013 et à la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. La priorité donnée à la jeunesse a par ailleurs permis de faire baisser le chômage des jeunes dans l'année 2013 en dépit d'une conjoncture économique difficile.

Les travaux de cette troisième grande conférence sociale ont été marqués par une volonté, même si certaines organisations ont fait le choix cette année de ne participer qu'à une seule des deux journées de travail, de relever les défis de solidarité et de compétitivité suscitant de fortes exigences de résultat de la part de nos compatriotes. L'intervention inaugurale de Jean Pisani-Ferry a permis d'inscrire aussi les travaux des tables rondes dans la temporalité longue, à 10 ans, des transformations de la société et celle de Louis Gallois a insisté sur les urgences sociales, notamment les personnes les plus éloignées de l'emploi.

La nouvelle feuille de route sociale pour l'année à venir indique les priorités : la croissance, l'emploi, le dialogue social, pour chacun des domaines, évoque les principaux axes dégagés dans la conférence ainsi que la méthode de mise en œuvre retenue et son calendrier.

Sept tables-rondes, chacune animée par un ou deux ministre(s) appuyé(s) par un « facilitateur » et préparée par des concertations bilatérales ou des réunions spécifiques, ont eu lieu :

- Table ronde 1 - Amplifier l'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté
- Table ronde 2 - Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes
- Table ronde 3 - Développer un agenda économique et social pour la croissance et l'emploi en Europe
- Table ronde 4 - Accélérer le retour de la croissance par l'investissement
- Table ronde 5 - Garantir le pouvoir d'achat par une rémunération équitable
- Table ronde 6 - Rénover notre politique de santé
- Table ronde 7 - Le dialogue social dans le processus de réforme de l'action publique

Le Président de la République, le Premier ministre et les ministres concernés ont rencontré le 7 juillet 2014 les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel pour une session de travail introductive à la grande conférence sociale consacrée :

- aux enjeux de la situation économique et sociale aux niveaux national et européen ;
- au bilan de la feuille de route issue de la grande conférence sociale de juin 2013 ;
- au pacte de responsabilité et de solidarité et au suivi des négociations engagées dans les branches à la suite notamment du relevé de conclusions du 5 mars 2014 ;
- aux questions de modernisation du dialogue social.

Comme pour les précédentes éditions, si chacune des organisations participantes conserve ses priorités, et portera dans la suite du processus ses propres positions et propositions, et si deux organisations représentatives ont fait le choix de ne pas participer à la deuxième journée des travaux, la présente « feuille de route sociale » formalise les éléments de méthode et de calendrier débattus lors de la conférence que le gouvernement entend retenir à l'issue de la grande conférence sociale.

LE DIALOGUE SOCIAL POUR LA REFORME

Les échanges entre le Président de la République, le Premier ministre, les ministres et les organisations interprofessionnelles représentatives, ainsi que les travaux préparatoires de la grande conférence sociale et les discussions lors des tables rondes ont permis de mesurer la transformation d'ampleur réalisée ces deux dernières années pour conforter notre démocratie sociale.

En particulier, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale a :

- établi les règles de la **représentativité patronale**, qui donneront plus de légitimité et de force aux organisations patronales représentatives ;
- acté la création d'un **fonds paritaire** assurant un financement transparent des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs en le distinguant du financement de la formation professionnelle ;
- donné au ministre du travail, en lien avec les partenaires sociaux, les outils permettant de **rationaliser le nombre de branches** et de renforcer ainsi l'efficacité du dialogue social.

Ces réformes donnent au dialogue social dans notre pays **une assise et des moyens nouveaux** qui le renforceront. Elles montrent la **conviction de tous les participants que la démocratie sociale concourt au renforcement de la démocratie politique, et que de sa vitalité dépend la capacité à mener les réformes souhaitables pour notre pays.**

Le gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a initié la mise en œuvre **d'un pacte de responsabilité et de solidarité visant à retrouver le chemin d'une croissance durable, créatrice d'emplois** fondée sur un regain de compétitivité de notre économie. **Le dialogue social est au cœur de cette démarche, avec le relevé de conclusions des partenaires sociaux du 5 mars 2014 et les négociations de branche destinées à préciser les engagements souscrits, en particulier sur l'emploi des jeunes, l'alternance et l'emploi des seniors.**

Ces négociations de branche doivent désormais s'intensifier début juillet : toutes les branches n'ont pas encore engagé la démarche et celles qui l'ont fait en sont encore pour la plupart à ses premières étapes.

1. Renforcer le dialogue social aux niveaux européen et national

Améliorer le dialogue social européen

- Favoriser **l'organisation d'une concertation sociale tripartite** plus en amont des Conseils européens ;
- Œuvrer pour la mise en place d'un **Eurogroupe social**, en lien avec les travaux sur la gouvernance de la zone euro et avec les partenaires sociaux européens ;
- Adopter à la rentrée 2014 un plan de travail annuel pour le Comité du dialogue social sur les questions européennes et internationales (CDSEI), mobilisant les ministères experts concernés. Une association plus en amont des partenaires sociaux sera mise en place pour la rédaction du Programme National de Réforme.

Poursuivre la consolidation de notre démocratie sociale

- Mettre en place avant la fin de l'année le **fonds paritaire de financement** des organisations syndicales et patronales ;
- Engager de façon effective la **rationalisation des branches professionnelles**, prévue par la loi du 5 mars 2014, avec l'élaboration au sein de la commission nationale de la négociation collective (CNCC) d'une méthodologie partagée entre l'Etat et les partenaires sociaux ;
- **Améliorer la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise** : en vue d'une négociation sur la modernisation et la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise pourrait s'engager à l'automne 2014, un **travail de concertation approfondi sera mené par le ministre du travail** avec les organisations syndicales et d'employeurs afin de définir le **document d'orientation**. Il s'agit notamment d'améliorer les conditions dans lesquelles tous les salariés sont représentés et sont parties prenantes aux orientations et évolutions de l'entreprise, en particulier les salariés des PME et des TPE, de rendre plus simple et plus efficace le fonctionnement des institutions représentatives du personnel ou encore de faciliter et valoriser l'exercice de responsabilités syndicales dans le parcours professionnel des salariés ;
- Une concertation sera proposée aux partenaires sociaux, comme prévue dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire, sur les congés favorisant le bénévolat associatif ainsi que sur la création d'un congé non rémunéré d'engagement / bénévolat pour l'exercice de responsabilités associatives bénévoles, s'appuyant et simplifiant des congés déjà existants dans le code du travail.

Assurer le suivi des engagements du pacte de responsabilité et de solidarité

- Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité par un **élargissement du comité du suivi du crédit d'impôt compétitivité emploi**

(CICE) qui deviendra un comité de suivi et d'évaluation de l'ensemble des aides publiques. Présidé par le Premier ministre, animé par France Stratégie, ce comité de suivi associera les partenaires sociaux et les parlementaires ;

→ **Assurer un suivi renforcé des négociations de branche, dans le cadre de la commission nationale de la négociation collective,** pour s'assurer en continu de l'avancée des négociations de branches : engagements souscrits dans le cadre du Pacte, formation professionnelle, contrat de génération, questions salariales et de classifications, prévoyance et complémentaire santé, etc.

Dès la rentrée, **le ministre du travail réunira les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales des 50 plus grandes branches représentant plus de 75 % des salariés** pour partager l'état des négociations en particulier au titre du Pacte, mettre en lumière les bonnes pratiques et en favoriser la diffusion.

Ce suivi renforcé des négociations de branches alimentera les travaux sur les aides publiques en particulier sur les suites données aux engagements souscrits au titre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

2. Le dialogue social pour réussir les réformes de l'Etat et des territoires

Instaurer un dialogue social sur les évolutions du service public

→ Dans le cadre de la clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités, et de la réaffirmation du rôle de proximité et de cohésion joué par le service public, **un Conseil national des services publics sera créé.** Ce Conseil, présidé par le Premier ministre et composé de parlementaires, de représentants des collectivités territoriales, des entreprises et des activités professionnelles non salariées, des usagers et des partenaires sociaux, sera l'instance de concertation pour l'ensemble des questions relatives aux évolutions du service public ainsi qu'à la réforme territoriale et à la réforme de l'Etat ;

→ Au niveau régional, une **conférence régionale annuelle sera créée,** instance de concertation sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Elle sera coprésidée par le représentant de l'Etat et le président du conseil régional.

Améliorer le dialogue social sur l'accompagnement des réformes et leurs conséquences pour les personnels de la fonction publique

→ Une formation spécialisée au sein du Conseil commun de la fonction publique sera créée pour examiner de manière transversale l'ensemble des questions relatives à la préparation des réformes ainsi qu'à leurs conséquences sur les agents publics, sur leur situation statutaire et sur leurs missions ;

→ la négociation sur la qualité de vie au travail, lancée en mai 2014 avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique et les employeurs pour rénover le dialogue social dans les services (mise en place de démarches participatives et collectives autour des projets de service, démarches locales d'amélioration des conditions de travail, consécration d'un droit d'expression des agents, accompagnement des cadres de proximité et des agents, exemplarité des employeurs publics en matière de santé et sécurité au travail) devra être conduite à son terme.

CROISSANCE, INVESTISSEMENT, POUVOIR D'ACHAT

1. Renouer avec une politique de croissance et d'investissement en Europe et en France

Relancer l'Europe de la croissance et de l'industrie

→ Porter **une initiative de croissance au niveau européen** visant à :

- mieux coordonner les politiques économiques et budgétaires des Etats, en s'appuyant sur une application des règles budgétaires favorable à l'investissement et à l'emploi ;
- améliorer le financement des entreprises européennes, en particulier des PME, en développant de nouveaux canaux pour orienter l'épargne vers les financements de long terme, en facilitant le financement par la BCE de prêts aux entreprises et en adaptant les réglementations le cas échéant.

→ **Soutenir l'Europe de l'industrie :**

- Soutenir une politique industrielle et une politique d'innovation couplant le soutien aux technologies clés génériques et le rapprochement de laboratoires de recherche avec des grandes entreprises et des PME innovantes ;
- Rechercher la mise en place d'un Eurogroupe industrie et recherche auquel seront associés les partenaires sociaux ;
- Renforcer une initiative commune avec les Etats européens dits « les amis de l'industrie » (Italie, Belgique,...) sur la présence internationale de l'industrie européenne (instruments de défense commerciale, réciprocité, aides d'Etat).

Définir les investissements porteurs d'avenir aux niveaux européen et national

→ En concertation avec les partenaires sociaux européens, déployer un **programme d'investissement européen** ambitieux sur 5 ans assis sur un financement public (BEI notamment) et privé, et le lancement d'une nouvelle phase de *project bonds* ;

→ Proposer aux partenaires sociaux de contribuer à un travail **d'évaluation des besoins en investissements et de leurs impacts** pour l'Europe et pour la France dans les années futures (en lien avec le France stratégie et avec le Conseil Économique, Social et Environnemental) ;

→ Charger France Stratégie, en lien avec les partenaires sociaux, d'identifier les besoins d'investissements présentant les meilleurs bénéfices économiques et sociaux au regard des dépenses publiques engagées, en particulier dans les domaines de l'eau, des réseaux énergétiques, des transports, de la rénovation thermique, de l'agriculture/sylviculture et du numérique. Les travaux seront organisés autour d'une commission regroupant les acteurs concernés et pourraient être clôturés au 2ème trimestre 2015. La consolidation des besoins

d'investissement sera réalisée sous une forme interactive, permettant au public de se tenir informé en temps réel...

2. Donner aux entreprises les moyens d'investir

Simplifier les démarches des entreprises

→ Le Conseil de la simplification pour les entreprises présentera chaque semestre 50 **nouvelles propositions de simplification**, notamment parmi les 3600 demandes d'autorisations répertoriées auxquelles sont soumises les entreprises. Ces recommandations donneront lieu, le cas échéant, à une traduction législative rapide par ordonnance ;

→ L'Etat conduira un exercice complet de simplification autour des 34 plans industriels qui visera à **l'allègement des pratiques administratives**, sans nécessité d'intervention systématique de la loi.

Faciliter le financement des entreprises

→ En complément de la mobilisation des établissements bancaires traditionnels, le gouvernement accompagnera l'émergence de **nouvelles modalités de financement** afin de permettre une meilleure mobilisation de l'épargne des Français au service du financement de l'économie nationale et de faciliter l'accès des entreprises (ETI notamment) aux financements de marché ;

→ Les outils publics nationaux (BPI France) ou européens (BEI/FEI) seront orientés afin d'accompagner et compléter l'action des investisseurs privés. Les modes de financement de long terme par la mobilisation de l'épargne longue seront étudiés.

Ces sujets auront vocation à être évoqués lors des assises de l'investissement annoncées par le Président de la République à l'automne.

→ Une expérimentation d'accompagnement personnalisé des PME, volontaires pour devenir des ETI, champions mondiaux, sera conduite afin de tester la capacité d'accélération de leur stratégie de croissance.

Simplifier et élargir l'accès à l'épargne salariale pour en faire un levier de financement de l'économie

→ Les partenaires sociaux prendront une **délibération posant les principes d'une réforme de l'épargne salariale** en s'appuyant sur les orientations issues de la grande conférence sociale qui seront approfondies cet automne par le Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement et de l'actionnariat salarié (COPIESAS) ;

- Les trois axes de cette réforme seront la simplification, l'élargissement de l'accès à l'épargne salariale et un meilleur financement de l'économie nationale, tout en consolidant la cohérence du cadre fiscal et social et en veillant à la sécurité de l'épargne des salariés ;
- Afin de simplifier l'accès à l'épargne salariale pour les PME, le Gouvernement proposera des modalités de choix entre participation et intéressement pour les entreprises ayant déjà mis en place l'intéressement et qui atteignent ou dépassent le seuil de 50 salariés ;
- Dans le cadre de leurs travaux, les partenaires sociaux s'attacheront par ailleurs à améliorer l'information des salariés, la participation de leurs représentants à la gouvernance et la formation de ces derniers dans les dispositifs d'épargne salariale ;
- Le Gouvernement va examiner les conditions d'une modulation du forfait social, avec un taux réduit, pour les investissements en fonds responsables (ISR) ou en fonds d'actionariat salarié de l'entreprise ;
- En vue de développer l'accès à l'épargne salariale aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés, le Gouvernement pourra également examiner la faisabilité, pour une durée limitée, d'un niveau de forfait social incitatif pour les entreprises qui concluent pour la première fois un accord de participation et/ou d'intéressement.

3. La croissance dans la justice

Lutter contre le dumping social et fiscal en France et en Europe

- Proposer un programme de convergence sociale prévoyant la mise en place de salaires minima dans les Etats membres de l'Union, notamment dans la zone euro, avec une référence au salaire médian national, tout en respectant les traditions de dialogue social propres à chaque Etat ;
- Œuvrer à la **convergence fiscale** en demandant aux institutions européennes :
 - de procéder rapidement à une révision du droit fiscal de l'UE, afin de lutter contre les stratégies de planification fiscale agressive des multinationales, à la lumière des travaux de l'initiative « BEPS » de l'OCDE ;
 - de lancer une analyse comparative fine des systèmes socio-fiscaux européens, pour contribuer à la feuille de route qui sera demandée à la Commission sur le rapprochement de la fiscalité des entreprises (vers un socle minimal commun d'imposition) et proposer au niveau européen un programme de convergence de l'impôt sur les sociétés (assiette et taux) et de la fiscalité pesant sur le travail.

- Inciter les institutions européennes à **relancer l'Europe de la santé et de la sécurité** au travail pour poursuivre l'œuvre de convergence dans ce domaine, en prenant en compte les nouveaux risques professionnels ;
- Mettre en œuvre la directive d'application sur le détachement des travailleurs notamment par la création de la **plateforme de lutte contre le travail non-déclaré** et par une amélioration des contrôles, en favorisant les initiatives européennes visant à la mise en place de **contrôles conjoints** entre inspections du travail ou à expérimenter des équipes multinationales ;
- Utiliser la clause de révision prévue dans la directive d'application afin de proposer au niveau européen une extension du mécanisme de responsabilité conjointe et solidaire à d'autres secteurs que celui du bâtiment ;
- Assurer avec les partenaires sociaux un véritable agenda social sur la portabilité des droits, en particulier ceux attachés à la mobilité pour les étudiants, les apprentis, les travailleurs et les retraités.

Assurer des rémunérations justes

- Créer, en lien avec les partenaires sociaux, un **observatoire des rémunérations** au sein de France Stratégie. Il regroupera les études et statistiques disponibles sur les rémunérations. Des travaux pourront lui être demandés pour éclairer notamment les travaux de la CNCN sur l'évolution des minima conventionnels et des grilles de classification, ainsi que ceux du COPIESAS sur l'épargne salariale. Cet observatoire contribuera à une meilleure connaissance des déterminants des salaires dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire ;
- Les branches doivent poursuivre leurs efforts afin que les minima conventionnels ne soient pas inférieurs au SMIC, dont le rôle pivot dans notre système de rémunération est essentiel ;
- Les partenaires sociaux prendront **une délibération pour fournir aux branches professionnelles une méthodologie en matière de reconnaissance des qualifications et des compétences** Cette méthodologie aidera les branches à prendre en compte la montée en compétences des salariés dans le cadre de leur négociation sur les classifications. Elle intégrera la dimension de **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** en cohérence avec les nouvelles dispositions introduites par le projet de loi relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et avec les travaux actuellement en cours entre partenaires sociaux sur ce sujet, qui pourraient aboutir à l'automne 2014.

EMPLOI

La présente feuille de route décline les axes d'une mobilisation pour l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes éloignées de l'emploi, ainsi qu'un plan d'action en faveur de l'apprentissage. Elle s'inscrit en complémentarité avec les engagements attendus des branches et des entreprises sur ces thématiques dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

1. Priorité réaffirmée à la jeunesse

A. UNE FORMATION EN PRISE AVEC L'EVOLUTION DES EMPLOIS

Afin de mieux répondre aux besoins en compétences des métiers et des filières, les professionnels seront davantage associés au dispositif de conception et de rénovation des diplômes :

→ au sein des commissions professionnelles consultatives, un binôme salarié/employeur sera chargé de la rédaction du référentiel des activités et du référentiel de certification pour les compétences professionnelles ;

→ les conseils de perfectionnement seront élargis à toutes les formations du supérieur (DUT, licences professionnelles, masters, collèges doctoraux), et leur présidence sera confiée à un représentant des milieux socio-économiques (employeur ou salarié) ;

→ le processus de rénovation des diplômes sera simplifié et accéléré (avec l'objectif de 18 mois en moyenne à 12 mois) ;

→ une mission sera confiée aux inspections générales concernées, dès la rentrée, pour étudier le développement de « blocs de compétences », correspondant à des parties de certifications permettant d'acquérir de premiers niveaux de certification en cours de diplôme et mobilisables dans le cadre du compte personnel de formation ;

→ le Conseil National Education Economie et le Comité Sup'Emploi produiront d'ici la fin du premier trimestre 2015 des recommandations pour adapter l'offre de formation initiale du niveau V au niveau I ;

→ le Conseil national de l'industrie remettra un avis d'ici mi 2015 sur les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation, sur la base notamment des travaux des comités stratégiques de filière et des 34 plans industriels.

B. PREPARER L'ACCES A L'EMPLOI

Pour aider les jeunes à mieux choisir leur orientation

→ Dans chaque académie, une journée de découverte du monde professionnel (métiers, relations sociales dans l'entreprise, etc.) sera instaurée dans les établissements publics locaux d'enseignement ;

→ Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel sera expérimenté en mobilisant les acteurs de l'orientation scolaire et les partenaires sociaux ;

→ Un appel à projets sera lancé à la rentrée afin de développer des actions partenariales entre les universités et les acteurs du service public de l'emploi en direction des étudiants et des diplômés.

Pour favoriser la diffusion de l'esprit d'initiative et d'entreprendre de l'école à l'enseignement supérieur

→ L'Etat lancera une évaluation des relations entre l'école et l'entreprise dans le cadre de la réforme de l'Etat ;

→ dans le cadre des expérimentations du Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP), **les initiatives qui ont fait leurs preuves seront étendues à plusieurs académies ;**

→ le monde économique et l'enseignement supérieur développeront des partenariats permettant **d'encourager l'entrepreneuriat étudiant**. Un **appel à projet pour la création d'écoles de l'entrepreneuriat** dans les territoires de la politique de la ville sera lancé à l'automne 2014.

Pour développer les mises en situation professionnelle dans la formation initiale :

→ **L'État développera des « pôles de stages et de périodes de formation en milieu professionnel »** au sein de chaque établissement ou réseau d'établissements, avec pour objectif de collecter et de suivre des offres dans le bassin d'emploi ;

→ les formations communes aux tuteurs et aux enseignants seront développées ;

→ les branches professionnelles seront sollicitées pour accueillir davantage d'élèves de l'enseignement professionnel en entreprises pour qu'ils y réalisent leurs périodes de formation en milieu professionnel.

C. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LES SORTIES SANS QUALIFICATION UNE PRIORITE PARTAGEE

→ Chaque jeune sortant de formation initiale sans qualification qui le souhaite se verra proposer une solution de retour en formation adaptée à son profil et son projet (statut scolaire, alternance, stage de formation continue) dans le cadre du **droit au retour en formation des jeunes sans diplôme** ouvert par la loi de refondation de l'Ecole, et de plates-formes régionales de lutte contre le décrochage à l'organisation renouvelée ;

→ **Au sein de l'enveloppe du service civique, le programme du service civique pour les jeunes décrocheurs sera doublé**, en développant l'implication des missions locales dans la montée en charge du service civique et en s'appuyant sur l'utilisation des crédits européens ;

→ **Un accompagnement précoce des étudiants en situation d'échec permettra l'accès à une formation qualifiante de l'enseignement supérieur**, en s'appuyant sur l'expérience acquise au sein d'une activité professionnelle, sera mis à l'étude.

D. S'INSERER DURABLEMENT DANS L EMPLOI

→ **L'effort soutenu en faveur des contrats d'accompagnement à l'emploi, de l'insertion par l'activité économique** et des emplois d'avenir sera poursuivi, en mettant **l'accent sur la formation des jeunes peu ou pas qualifiés** ;

→ **La garantie jeunes, conçue dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté** pour venir en aide à des jeunes très désocialisés, est actuellement expérimentée dans 10 départements ; sera étendue à un plus grand nombre de départements pour que 50.000 jeunes puissent en bénéficier dès 2015 avec un objectif de 100.000 jeunes en 2017 ;

→ L'Etat s'engagera dans une **mobilisation exceptionnelle des crédits européens de 160 millions d'euros** en faveur des jeunes en grande difficulté pour participer à :

- Un accompagnement dédié, de **65. 000 jeunes** (en incluant le cofinancement de Pole Emploi) rencontrant des difficultés durables d'intégration au marché du travail ;
- Un accompagnement vers l'emploi, par les missions locales, de **68 000 jeunes** en CIVIS renforcé -dans les 16 régions de France où le chômage des jeunes dépasse les 25% ;

- Un financement des **plateformes de lutte contre le décrochage scolaire** afin de venir en aide, informer et orienter des jeunes sans diplôme ;
- Un **financement de la garantie jeune**.

La réussite de ces projets sera mise en avant pour obtenir, au niveau européen, une extension du financement de l'Initiative européenne pour la jeunesse (IEJ) et ainsi la porter de 6 milliards d'euros actuellement à 20 milliards d'euros sur la période 2014-2020.

→ Des "programmes intégrés locaux pour la jeunesse" seront expérimentés dans plusieurs territoires pilotes dans le cadre du programme d'investissement d'avenir dédié à la jeunesse (doté de 75 M euros) ;

→ L'Etat, les partenaires sociaux et les régions définiront les axes d'intervention partagés pour l'emploi des jeunes, dans le cadre d'une concertation menée à l'automne. Sur la base d'une évaluation des ANI jeunes de 2011, les partenaires sociaux détermineront la mobilisation des outils paritaires, le cas échéant dans le cadre de la négociation d'un ANI. Cette concertation portera notamment sur et les régions sera initiée dans l'objectif de :

- l'accès à la formation en lien avec les possibilités de mobilisation du compte personnel de formation ;
- renforcer la formation des emplois d'avenir ;
- les freins à la mobilité et à l'emploi (logement, transports...) y compris au niveau européen avec un renforcement des portails EURES ;
- l'accompagnement vers l'emploi durable (pôle emploi et missions locales, périodes de mise en situation professionnelle...).

2. Lutter contre les discriminations

Afin de lutter contre les discriminations d'origine raciale, géographique ou liée au sexe au moment de l'orientation

→ L'égalité des chances au moment de l'orientation et la mixité des métiers seront favorisées par le développement des projets de mentorat professionnel, de parrainage et de marrainage ;

→ dans le cadre de la plateforme d'actions de la mixité lancé par le gouvernement en 2014, la mixité sera prise en compte de manière systématique dans les politiques publiques d'orientation scolaire et professionnelle Un travail spécifique sera engagé, en lien avec les régions, pour proposer au nouveau service public de l'orientation les outils indispensables pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée de passer d'ici 2025 de 12% à un tiers de métiers mixtes.

Afin de lutter contre les discriminations dans la vie au travail

→ Un groupe de dialogue réunira, à la rentrée 2014, à l'initiative des ministères concernés, les partenaires sociaux ainsi que les associations les plus impliquées afin :

- d'identifier les voies de progrès pour rendre plus efficace la réduction des discriminations collectives dans l'entreprise, tout en renforçant la sécurité juridique des entreprises qui s'y attellent, en s'inspirant notamment des propositions du rapport Pécaut Rivolier ;
- d'examiner les mesures nécessaires pour promouvoir les méthodes de recrutement non discriminantes (recrutement par simulation, CV anonyme dans certaines situations, autres méthodes en cours de développement).

→ Les bonnes pratiques qui en découleront devront être généralisées et, si cela est nécessaire, pour aller plus loin une initiative législative sera prise ;

→ Le gouvernement créera un fonds de soutien aux méthodes pédagogiques permettant de sensibiliser les acteurs du recrutement aux pratiques discriminatoires pouvant intervenir dans les phases de recrutement.

3. Encourager le maintien en emplois actifs des plus âgés

A. POURSUIVRE SA CARRIERE

→ **L'accès à la formation des salariés au-delà de 45 ans doit être facilité.** Une mission sera lancée pour identifier les freins spécifiques à la formation des seniors ;

→ La négociation dans les branches et les entreprises devra valoriser la transmission des compétences et la gestion des âges, notamment à travers les accords contrat de génération et de qualité de vie au travail et la GPEC. Elle pourra **se saisir des nouveaux droits individuels** : conseil en évolution professionnelle, compte personnel de formation, compte personnel de prévention de la pénibilité, retraite progressive. Ils seront les fers de lance de l'aménagement des conditions de travail en fonction des âges et de transitions entre l'emploi et la retraite moins heurtées ;

→ **Les entreprises, TPE et PME, seront aidées à améliorer la qualité de vie de leurs salariés seniors :**

- le Fonds d'Amélioration des Conditions de Travail sera orienté vers l'appui aux problématiques des seniors en entreprise ;
- Une nouvelle expérimentation sera lancée dans 5 régions en partenariat avec l'ANACT, la CNAV et la CNAMTS pour aider les entreprises à agir sur les déterminants de l'usure professionnelle.

→ **Le nouveau Plan Santé au Travail fera du maintien en emplois des seniors un de ses axes forts.** Des expérimentations seront également menées sur la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades et/ou fragilisés. Dans ce cadre, l'articulation entre prise en charge de la maladie et du handicap sera examinée.

B. INNOVER

→ **Un soutien sera apporté à la création d'entreprise et au développement de formes innovantes d'emploi, souvent adaptées aux seniors** (groupements d'employeurs, groupements d'employeur pour l'insertion et la qualification, CAE, portage salarial). L'accord sur le portage salarial trouvera une nouvelle base législative avant la fin de l'année 2014 ;

→ **L'Etat élaborera un plan d'action dans chaque région, pour favoriser les initiatives innovantes territoriales** et mobiliser tous les acteurs, y compris associatifs, autour de la gestion des âges et de l'amélioration de la qualité de vie au travail ;

→ **Un dispositif Solidarité PME** (un salarié part en formation ou en congé prolongé, un demandeur d'emploi formé le remplace) **à l'instar du « job rotation » du Danemark sera étudié dès la rentrée avec les partenaires sociaux et les régions dans les PME.**

4. Ramener les plus fragiles vers l'emploi (seniors, chômeurs de longue durée)

Le ministre du travail réunira les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et le réseau Alerte pour déterminer les priorités d'une mobilisation collective pour les plus éloignés de l'emploi pouvant déboucher sur une négociation interprofessionnelle, notamment :

- l'accès à la formation en vue d'un recrutement rapide ou d'une reconversion professionnelle ; et notamment des formes adaptées d'alternance ;
- les freins à la reprise d'emploi (lutte contre l'illettrisme / accès au logement / mobilités/santé) ;
- leur accompagnement, notamment les bénéficiaires du RSA, et la diversification de leur parcours de retour à l'emploi en favorisant les contacts avec le milieu professionnel

A. MIEUX ACCOMPAGNER

→ La prévention du chômage de longue durée sera abordée dans le cadre de la renégociation du contrat de sécurisation professionnelle et de la négociation de la nouvelle convention tripartite entre l'Etat, l'Unedic et Pole Emploi pour 2015-2017 qui auront lieu au dernier trimestre 2014. La nouvelle convention tripartite devra permettre l'amélioration du service rendu aux demandeurs d'emploi, surtout les plus exposés à un risque durable d'exclusion, et aux entreprises ;

→ Pôle Emploi étendra d'ici **fin 2014 son accompagnement renforcé à 80 000 demandeurs** d'emploi particulièrement éloignés de l'emploi venant s'ajouter aux 190 000 qui en bénéficient déjà ;

→ **La démarche d'accompagnement global liant Pole Emploi et l'Association des Départements de France et mêlant action pour le retour à l'emploi et action sociale**, sera étendue de 5 départements à plus de 60 d'ici juillet 2015. Ce déploiement permettra **la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels de dizaines de milliers de demandeurs d'emploi** confrontés à des situations particulièrement difficiles. Il impliquera à terme l'engagement d'environ 1 000 conseillers dédiés.

B. DIVERSIFIER LES PARCOURS DE RETOUR A L'EMPLOI

→ 80.000 Contrats Initiative Emploi seront financés en 2015 et recentrés sur les chômeurs de très longue durée, les seniors, et les travailleurs handicapés ;

→ Le plan Formations Prioritaires donnera une place plus importante aux demandeurs d'emploi de longue durée ;

→ L'aide pour les contrats de génération incluant le recrutement d'un senior et d'un jeune sera doublée ;

→ **Pour répondre aux besoins spécifiques d'accompagnement des personnes handicapées**, une mission parlementaire examine l'opportunité et les conditions de la mise en place d'un service d'accompagnement professionnel de long terme, mobilisable à tout moment du parcours. Ses conclusions seront rendues avant la Conférence nationale du handicap qui se tiendra à la fin de l'année ;

→ L'alternance pour les demandeurs d'emploi seniors sera encouragée et un contrat de professionnalisation adapté « Nouvelle carrière » sera élaboré à cet effet. Les adaptations du contrat de professionnalisation existant aux caractéristiques des demandeurs d'emploi seniors seront travaillées avec les partenaires sociaux dès la rentrée : rémunération, contenu de la formation, certification, promotion des contrats auprès des entreprises ;

→ La mise en situation professionnelle en entreprise de demandeurs d'emploi sera développée pour éviter un éloignement prolongé du marché du travail, avec la possibilité d'une **période d'un mois renouvelable une fois**. Une convention entre l'Etat / Pole Emploi / FACE lancera les partenariats avec les entreprises qui s'engagent à réaliser un objectif ambitieux de 5 000 immersions par an en entreprise ;

→ Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, désormais mieux reconnus, verront leurs relations avec l'Etat renforcées et clarifiées.

C. FAVORISER LES INNOVATIONS TERRITORIALES POUR COMPLETER CETTE MOBILISATION

→ Des expérimentations relatives à l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée / Seniors seront déployées dans plusieurs régions par Pole Emploi ;

→ Afin d'initier des partenariats territoriaux innovants et durables entre acteurs économiques et acteurs de la formation destinés à mieux anticiper les mutations économiques, **150 millions d'euros sur 5 ans seront débloqués au titre du programme investissements d'avenir** dans un appel à projets qui sera ouvert dans les prochaines semaines.

PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE

Le Président de la République a annoncé son ambition : **tout jeune en CFA doit être accueilli en entreprise et un objectif de 500 000 jeunes en apprentissage doit être atteint en 2017**. Cet objectif mobilisateur nécessite **un engagement collectif de l'Etat, des Régions, des partenaires sociaux et des autres acteurs concernés**, dans un contexte où davantage de taxe d'apprentissage a été fléchée vers l'apprentissage.

Le Président de la République tiendra en septembre une réunion à haut niveau sur la levée des obstacles structurels qui freinent la progression de l'apprentissage.

Le Premier ministre a annoncé des mesures financières susceptibles de donner un signal de court terme pour réussir la rentrée de l'apprentissage et pour engager le mouvement de hausse du nombre d'apprentis.

1. Les leviers structurels d'une réforme en profondeur

1.1 Développer l'apprentissage au sein du système de formation initiale (Education nationale, Enseignement supérieur)

- ➔ Fixer un objectif de 60.000 apprentis dans les EPLE (établissement public local d'enseignement) soit une progression de 50 %, en ciblant ce développement sur les premiers niveaux de qualification ainsi que sur les métiers en tension ;
- ➔ Un **groupe de travail** « métiers » sera mis en place pour les personnels de l'éducation nationale intervenant dans des formations en apprentissage ;
- ➔ Dans le cadre des dialogues de gestion entre les académies et le ministère de l'éducation nationale, les recteurs veilleront à intégrer l'apprentissage dans l'offre de formation des EPLE ;
- ➔ Les parcours de formation combinant statut scolaire et apprentissage dans les établissements publics locaux d'enseignement et dans les centres de formation des apprentis (CFA) seront développés, notamment dans le cadre des campus des métiers et des qualifications qui doivent être déployés dans chaque région d'ici 2017 ;
- ➔ Les partenariats entre les régions et les établissements d'enseignement supérieur seront encouragés.

1.2 Changer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes et des acteurs de l'orientation

- La découverte de l'apprentissage sera intégrée dans le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel auquel chaque élève aura accès à partir de la 5^e;
- La procédure d'affectation en EPLE et l'application **AFFELNET** évolueront afin d'intégrer l'accès aux formations en apprentissage. L'intégration des formations en apprentissage sera généralisée dans le logiciel d'Admission post bac ;
- Un module « pédagogie de l'apprentissage » sera introduit dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels de l'orientation et un module « ingénierie et évaluation de l'apprentissage » dans la formation initiale et continue des personnels d'encadrement ;
- Au sein de l'enseignement scolaire et supérieur, des actions seront déployées pour renforcer les liens avec le monde professionnel : initiatives au sein des filières industrielles pour favoriser des parcours d'apprentissage partagés entre grandes entreprises et PME ou ETI, amplification des partenariats entre les CFA et les Universités.

1.3 - Développer l'apprentissage dans le secteur public

- Un objectif de **10.000 apprentis dans la fonction publique de l'Etat sera fixé** et le développement de l'apprentissage dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale sera encouragé. Pour lever les freins, les schémas d'emploi qui s'imposent aux ministères n'intégreront plus les apprentis ;
- Une **concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique** sera ouverte au début de l'année 2015. Elle portera sur les liens entre apprentissage et PACTE, sur la valorisation des fonctions de maître d'apprentissage ainsi que sur l'accès des apprentis aux concours de la fonction publique ;
- Les règles d'emploi des apprentis mineurs dans la fonction publique territoriale seront clarifiées.

1.4 Examiner des simplifications du cadre réglementaire applicable aux embauches en apprentissage et des améliorations du statut des apprentis

- Examiner en particulier les dispositions relatives à l'embauche des jeunes mineurs, dans le respect des conditions de sécurité de travail, et au temps de travail ;
- Conduire une concertation sur la question du statut des apprentis, en particulier de leur rémunération ;

→ Harmoniser les conditions d'ouverture des sections d'apprentissage; les conditions d'obtention rapide de dérogations ; les modalités d'habilitation triennale à recourir au contrôle en cours de formation).

1.5 Identifier des domaines de développement de l'apprentissage et travailler à son attractivité

→ S'appuyer sur le **rapport sur les métiers en 2022** de la DARES et de France Stratégie pour identifier les secteurs et métiers propices au développement de l'apprentissage ;

→ **Doubler le nombre d'apprentis dans les métiers du sport et de l'animation** (soit un objectif de 6600). Dans le secteur associatif, le **Centre National de développement du sport** déploiera ce plan de **doublément** ;

→ **Doubler le nombre d'apprentis en situation de handicap** avec un objectif de 5.000 apprentis ;

→ **Etudier les conditions dans lesquelles sera encouragé le recours à l'apprentissage dans les grands marchés publics, en lien avec les partenaires sociaux ;**

→ **Afin de contribuer à l'attractivité de l'apprentissage, la France sera candidate pour accueillir la compétition mondiale des Olympiades des métiers ;**

→ **La mobilité des apprentis** sera renforcée dans le cadre du programme ERASMUS+. De nouvelles initiatives transfrontalières dans le domaine de l'apprentissage sur la base du modèle franco-allemand seront développées afin de favoriser une meilleure reconnaissance des qualifications professionnelles entre les Etats membres. La France participera activement à l'Alliance européenne de l'apprentissage. Elle réfléchira à des modalités de développement d'un Erasmus pour les jeunes professionnels.

2. Des mesures immédiates pour soutenir l'apprentissage

→ **Une campagne de communication sur l'apprentissage sera mise en œuvre dès la rentrée 2014 par l'Etat ;**

→ **100 millions d'euros issus des fonds européens seront dédiés, sur 2 ans, à l'insertion professionnelle des jeunes et en particulier à l'alternance dans les 16 régions** de France où le chômage des jeunes dépasse les 25%. Ces fonds seront alloués par les DIRECCTE via des appels à projets établis en fonction des besoins territoriaux et des complémentarités locales à trouver avec tous les financeurs de l'alternance, en particulier les Régions, afin :

- **de lever les freins que rencontrent les jeunes** pour accéder à l'alternance : financements de permis de conduire, premiers équipements professionnels, solutions d'hébergement ;
- de mettre en place un **accompagnement renforcé vers l'accueil en entreprise**, notamment par les CFA.

→ **80 M€ permettront de financer des nouvelles formations et d'augmenter les capacités d'hébergement** dans le cadre des Plans d'Investissements d'Avenir ;

→ L'Etat a décidé de **dégager 200 M€ supplémentaires dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2014** :

- pour étendre le potentiel des employeurs d'apprentis et inciter des chefs d'entreprise à recruter pour la première fois un apprenti, **une aide de 1000 euros par apprenti** sera mise en place dans les secteurs professionnels où un accord de branche aura été conclu pour fixer des objectifs de développement de l'apprentissage ;
- pour encourager le développement quantitatif mais aussi qualitatif de l'apprentissage, **la répartition de la taxe d'apprentissage sera stabilisée** afin de conforter le rôle des régions et de donner plus de marges aux entreprises et aux branches. Ces dernières devront s'engager sur de véritables contrats de progrès : augmentation du nombre d'apprentis, mais aussi valorisation et formation des maîtres d'apprentissage, accompagnement des CFA pour trouver des employeurs, prévention des ruptures, mixité des recrutements, embauches de jeunes issus des zones urbaines sensibles, etc.

RENOVER NOTRE SYSTEME DE SANTE ET MIEUX ARTICULER POLITIQUE DE SANTE ET SANTE AU TRAVAIL

Confronté à de multiples défis, notre système de santé doit aujourd'hui évoluer pour :

- s'adapter aux besoins des usagers, en favorisant l'organisation de soins de proximité et la prise en charge des affections de longue durée dans le cadre de parcours de soins mieux coordonnés ;
- réduire les inégalités de santé et garantir l'accès réel aux droits et aux soins pour tous ;
- progresser dans la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, en renforçant les actions de gestion du risque pour améliorer la pertinence, la qualité et l'efficacité du système de soins, et maintenir le caractère solidaire de leur financement.

La prévention et la promotion de la santé doivent être une priorité de la politique de santé, mais nécessitent aussi l'engagement de l'ensemble des politiques susceptibles d'agir sur ces facteurs environnementaux et sociaux qui conditionnent les inégalités observées dans la distribution sociale des facteurs de risque et des maladies.

De ce point de vue, la longue expérience collective des acteurs du travail en matière de prévention des risques professionnels est une force sur laquelle s'appuyer. Un élargissement de leur action à la prise en compte de pathologies d'origines non professionnelles, et une meilleure articulation avec celle des acteurs de la santé publique, permettrait d'améliorer la préservation du capital santé des travailleurs.

Afin d'adapter notre système de santé aux défis auxquels il est confronté et lui permettre de conserver un modèle solidaire et performant, tout en assurant son financement :

- la loi de santé mettra l'accent sur la prévention et la promotion de la santé, la lutte contre les inégalités de santé dès le plus jeune âge et durant toute la vie, la coordination des interventions pour définir des parcours autour du patient et non plus des structures, et le développement des droits des patients ;
- l'Etat et les partenaires sociaux gestionnaires de la CNAMTS déclineront, dans la prochaine COG 2014-2017, les voies et moyens de traduire ces nouvelles priorités qui répondent aux orientations votées par son Conseil : promouvoir l'accès réel aux droits, à la prévention et aux soins, contribuer à la stratégie nationale de santé et à l'efficacité du système de soins en favorisant son adaptation aux besoins des usagers et en renforçant la gestion du risque ;

- L'évolution des métiers et des qualifications engendrée par ces réformes donnera lieu à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau des branches et des territoires concernés ;
- une mission d'expertise et de concertation sera confiée à une personnalité indépendante sur l'avenir des dispositifs de solidarité et de mutualisation des risques de santé et de prévoyance entre entreprises au sein des branches à la suite des décisions du Conseil constitutionnel de juin et décembre 2013 sur les clauses de désignation et de recommandation.

Afin de faire du lieu de travail un lieu de promotion et de préservation de la santé, et de mieux articuler politique de santé et santé au travail :

- le troisième plan santé au travail examinera comment renforcer la concrétisation de l'ANI sur la qualité de vie au travail. Il intégrera des actions de promotion de la santé, visant à compléter les actions de prévention déjà engagées et permettant d'améliorer et de préserver l'état de santé des travailleurs. Sur cette base, la loi de santé pourra le cas échéant intégrer des dispositions relatives à la prise en compte de la promotion de la santé par les acteurs du monde du travail et à la place de la médecine du travail dans les parcours de soins ;
- le soutien aux actions de promotion de la santé sur le lieu de travail figurera parmi les missions du futur Institut national pour la prévention, la veille et l'intervention en santé publique.

La question de la structuration et le partage des données de santé sera approfondie.